

Commune de La Chapelle Chaussée

Canton de Bécherel

Arrondissement de Rennes

Le sept avril deux mil quatorze à 20h30 s'est réuni le **Conseil Municipal de la commune de la Chapelle Chaussée** sous la présidence de **Monsieur Pascal PINAULT Maire**

Étaient présents : Ms PICHOUX Patrick – BUAN Jean-Marc – GORIAUX Christine (adjoints) – Mesdames MAURY Alexandra- REBILLARD Valérie - NOURRISSON Isabelle –DE LA VILLEON Laure- BOSSARD JAQUET Marianne – GOUDE VENIEN Laure – Messieurs MOUCHOUX Michel – REMONTE Frédéric- RIALLAND Nicolas – GLOAGUEN Frédéric

Absente excusée : LESAGE Carine

Date de convocation : 31 mars 2014

Date d'affichage de la convocation 1^{er} avril 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Mme GORIAUX Christine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a proposé en début de séance que chaque conseiller municipal se présente afin de faire connaissance.

CENTRE SOCIAL AFEL

Monsieur le Maire a demandé à l'Association Famille Enfance Loisirs de venir présenter l'association, les activités et le passage en centre social de l'espace de vie sociale actuel.

Mme L'Héveder, Présidente et Monsieur Imbert, vice-président par intérim ont présenté l'association.

L'AFEL adhérente à la CSF et depuis peu à la Fédération des Centres Sociaux comprend un conseil d'administration comprenant 12 membres, 60 bénévoles. 333 familles utilisent le centre de loisirs représentant 18 % de la population. Actuellement le centre a 14 salariés soit 9 équivalents temps plein.

Le budget annuel s'élève à 381 000 € (budget 2014), un expert comptable suit la comptabilité de l'association et en 2014 un commissaire au compte interviendra dans le suivi comptable. L'expert comptable pour information a comptabilisé 2500 heures de bénévolat en 2014. Le centre comprend 5 pôles d'animation : enfance, jeunesse, animation, vie locale, famille/adultes, l'accueil. Différentes activités dans ces pôles sont organisées, comme « le baby shine », les bourses BAFA, les événements auprès des familles, bébé-bouquine, l'accueil, l'information du public, le soutien aux associations etc.

Un comité de pilotage pour la mise en place du centre social a été créé. Il comprend des administrateurs, des salariés de l'AFEL, les élus des 10 communes partenaires, le Conseil Général, la CAF, les fédérations des centres sociaux et la CSF. Le constat a été que l'espace de vie sociale assurait déjà 3 des 5 missions d'un centre social, aussi l'AFEL a souhaité transformer l'ALSH en centre social. L'agrément de la CAF a été donné à l'AFEL afin de construire sur 2014 le projet social en adéquation avec les besoins du territoire. Il évoluera au cours des quatre ans à venir. Des lacunes existent sur les activités notamment pour les familles avec enfants de 0 à 3 ans, pour les 15, 20 ans (à l'étude) et pour les personnes âgées. Ces activités seront à développer au sein de l'association. Un poste de service civique va également être créé pour le lien avec le village de Lama Bou, afin de pérenniser cette action et créer des animations entre les enfants des deux villages.

Des travaux d'aménagement des locaux ont du être engagés et réalisés en début d'année 2014 afin de permettre la mise en place d'un accueil spécifique des familles, un lieu d'écoute des usagers-habitants, des groupes et des associations et assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés avec notamment un volet accès au droit. Un nouvel agent vient d'être recruté pour assurer ces missions.

Ces travaux (estimés à 25 000 €) financés par la commune ont été subventionnés en partie par la CAF et le Conseil Général. Reste le parking à redéfinir courant 2014. la commission se rendra sur place et programmera les travaux restants. Les différents postes du personnel de l'AFel ont été revus et redéfinis dont le poste de direction, ceux des coordinatrices sous-directrices : Marion et Gwenaëlle. Des formations de qualification des agents sont prévues au cours de l'année à venir.

La mise en place des rythmes scolaires organisée entre l'AFEL, l'école et la mairie est en cours. L'accueil des enfants en Temps Educatif Périscolaire se fera à partir de 15h30 en ALSH et sera encadré par des animateurs du centre de loisirs et du personnel communal. Une information auprès des parents sera organisée courant mai afin de leur détailler l'organisation de ces T.E.P. Pour l'école privée, Mme Rebillard a précisé que l'école passera au 4,5 jours à la rentrée 2014, mais sans activité périscolaire spécifique. L'organisation sera interne avec le personnel existant sur le site, faute de temps pour réaliser un dossier d'agrément ALSH sur l'école afin de bénéficier de l'aide de l'afel.

La présidente a souhaité la continuité des relations de confiance, de sérénité réciproque entre l'association et les municipalités. Leur souhait serait également de passer en convention pluri-annuelle pour plus de stabilité et de sécurité de fonctionnement. Monsieur Pinault a évoqué la possibilité d'intégrer des élus des communes au conseil d'administration. Les statuts de l'AFEL ne le permettent pas pour l'instant. Ils seront revus normalement cette année dans leur intégralité et il pourra alors être prévu cette intégration.

Délibération N° 2014-04-01

Délégué communal syndicat Départemental d'Electrification

Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Chaussée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 8 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

S'est proposé candidat au poste de délégué : PICHOUX Patrick

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– M. PICHOUX Patrick : **13 (treize) voix**

- **Monsieur PICHOUX Patrick a été proclamé délégué communal au sein du Syndicat Départemental d'Electrification**

- Monsieur le Maire est chargé de notifier au Syndicat Départemental d'Electrification cette nomination.

Délibération N° 2014-04-02

Délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac Bécherel

Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Chaussée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élections des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à savoir deux délégués.

Se sont portés candidats au poste de délégué :

- PINAULT Pascal

- BOSSARD-JAQUET Marianne

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Pascal PINAULT **14 (quatorze) voix**
- Madame Marianne BOSSARD-JAQUET **11 (onze) voix**

Monsieur Pascal PINAULT et Madame BOSSARD-JAQUET Marianne ont été élus à la majorité des voix et proclamés **délégués titulaires au sein du syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac Bécherel.**

Pouvoir est donné au Maire pour informer le Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac Bécherel de ces désignations.

Délibération N° 2014-4-03

Délégués communaux au Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance

Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Chaussée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance indiquant la clé de répartition du nombre de délégués à savoir population < 1 500 habitants : 2 délégués titulaires et un délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués , au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

- Se sont portées candidates au poste de délégué :

Titulaires : DE LA VILLEON Laure

LESAGE Carine

GOUDE VENIEN Laure

Suppléant : REBILLARD Valérie

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Poste de titulaire :

Laure de la VILLEON **13 (treize) voix**

Carine LESAGE **11 (onze) voix**

Laure GOUDE VENIEN **4 (quatre) voix**

Mesdames DE LA VILLEON Laure et LESAGE Carine ont été élues à la majorité des voix et proclamées **déléguées titulaires au sein du syndicat Intercommunal de la Petite Enfance**

Poste de suppléant :

Valérie REBILLARD **11 (onze) voix**

Carine LESAGE **2 (deux) voix**

Mme REBILLARD Valérie ayant obtenu la majorité des voix **a été proclamé déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance.**

Pouvoir est donné au Maire pour informer le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance.

Délibération N° 2014-04-04

Délégués au Syndicat Intercommunal du centre de secours de Tinténiac

Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Chaussée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Tinténiac indiquant le nombre de délégués à désigner au sein de ce syndicat à savoir 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

- Se sont portés candidats au poste de délégué :

Délégué titulaire :

PICHOUX Patrick

Délégué suppléant :

RIALLAND Nicolas

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Poste de titulaire :

PICHOUX Patrick **13 (treize) voix**

RIALLAND Nicolas **1 (une) voix**

Monsieur Patrick PICHOUX ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé **délégué titulaire au sein de syndicat Intercommunal du centre de secours de Tinténiac**

Poste de suppléant

RIALLAND Nicolas **9 (neuf) voix**

PICHOUX Patrick **1 (une) voix**

Monsieur Nicolas RIALLAND ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé **délégué suppléant au sein de syndicat Intercommunal du centre de secours de Tinténiac**

Pouvoir est donné au Maire pour informer le Syndicat intercommunal du centre de secours de Tinténiac.

Délibération N° 2014-04-05

Délégués au Syndicat Intercommunal de Musique Ecole de Musique

Le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Chaussée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Musique indiquant le nombre de délégués à désigner au sein de ce syndicat à savoir 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

- Se sont portés candidats au poste de délégué :

Poste titulaire :

PICHOUX Patrick

BOSARD JAQUET Marianne

Poste suppléant

DE LA VILLEON Laure

GOUDE VENIEN Laure

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Délégué titulaire

Patrick PICHOUX **11 (onze) voix**

Marianne BOSSARD JAQUET **3 (trois) voix**

Monsieur Patrick PICHOUX ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé **délégué titulaire au sein de syndicat Intercommunal de Musique**

Délégué suppléantLaure de la VILLEON **10 (dix) voix**Laure GOUDE VENIEN **3 (trois) voix**

Madame Laure DE LA VILLEON ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée **déléguée suppléante au sein de syndicat Intercommunal de Musique**

Pouvoir est donné au Maire pour informer le syndicat intercommunal de Musique de ces désignations.

Délibération N° 2014-04-06
COMMISSIONS RENNES METROPOLE

Rennes Métropole propose aux élus de participer aux différentes commissions au sein de Rennes Métropole

<i>NOM DE LA COMMISSION</i>	<i>DELEGUES</i>
DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	J MARC BUAN
CULTURE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN	C. GORIAUX L. DE LA VILLEON
AMENAGEMENT ET HABITAT	P.PINAULT J. Marc BUAN
ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	F. REMONTE
MOBILITES ET TRANSPORTS	J Marc BUAN F. REMONTE
COHESION SOCIALE	P. PINAULT L. GOUDE VENIEN I. NOURRISSON
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	P PICHOUX
FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE	C. LESAGE C GORIAUX

Délibération N° 2014-04-07
Désignation des membres des commissions communales

Ont été désignés membres des différentes commissions communales :

<i>NOM DE LA COMMISSION</i>	<i>Membres</i>
COMMISSION DES FINANCES	- <u>Pascal PINAULT</u> Maire - <u>Christine GORIAUX</u> (adjoint rapporteur) - Frédéric GLOAGUEN - Valérie REBILLARD - Patrick PICHOUX - Nicolas RIALLAND

COMMISSION VOIRIE ET SENTIERS PEDESTRES	<u>Pascal PINAULT</u> Maire <u>Patrick PICHOUX</u> (adjoint rapporteur) Alexandra MAURY Michel MOUCHOUX Frédéric GLOAGUEN Nicolas RIALLAND
COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE	<u>Pascal PINAULT</u> <u>Jean-Marc BUAN</u> (adjoint rapporteur) Alexandra MAURY Laure DE LA VILLEON Patrick PICHOUX Laure GOUDE VENIEN
COMMISSION DU PERSONNEL	<u>Pascal PINAULT</u> <u>Carine LESAGE</u> (adjoint rapporteur) Isabelle NOURRISSON Patrick PICHOUX Jean-Marc BUAN Christine GORIAUX Marianne BOSSARD JAQUET
COMMISSION URBANISME, ACTIVITE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT	<u>Pascal PINAULT</u> <u>Jean-Marc BUAN</u> (adjoint rapporteur) Alexandra MAURY Frédéric GLOAGUEN Frédéric REMONTE Christine GORIAUX Laure GOUDE VENIEN
COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PARA-SCOLAIRES	<u>Pascal PINAULT</u> <u>Carine LESAGE</u> (adjoint rapporteur) Valérie REBILLARD Frédéric REMONTE Frédéric GLOAGUEN Marianne BOSSARD JAQUET
COMMISSION ANIMATIONS ET CULTURE - INTERGENERATIONNEL	<u>Pascal PINAULT</u> <u>Christine GORIAUX</u> (adjoint rapporteur) Isabelle NOURRISSON Laure DE LA VILLEON Frédéric REMONTE Valérie REBILLARD Laure GOUDE VENIEN
COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION	<u>Pascal PINAULT</u> <u>Christine GORIAUX</u> (adjoint rapporteur) Isabelle NOURRISSON Frédéric REMONTE Valérie REBILLARD Carine LESAGE Marianne BOSSARD JAQUET

COMMISSION ASSAINISSEMENT	<u>Pascal PINAULT</u> Patrick PICHOUX Isabelle NOURRISSON Michel MOUCHOUX
COMMISSION SPORTS ET ASSOCIATIONS	<u>Pascal PINAULT</u> <u>Patrick PICHOUX (adjoint rapporteur)</u> Michel MOUCHOUX F. GLOAGUEN Jean-Marc BUAN

Les commissions communales seront réunies en fonction de thèmes précis et élargies pour certaines. Les avis de ces commissions seront retranscrits en conseil municipal et débattus. Un règlement intérieur sera mis en place pour chaque commission.

Délibération N° 2014-04-08

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que la commune compte 1204 habitants au 1^{er} janvier 2014,
Vu le procès-verbal d'élections du maire et des adjoints en date du 29 mars 2014.

Après en avoir délibéré, un vote a eu lieu

le Conseil municipal, par **12 voix pour, 3 contre**, décide de fixer, avec effet au 1^{er} avril 2014,

- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **43 % de l'indice brut 1015**,
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du premier adjoint au Maire à **16,50 % de l'indice brut 1015**,
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du deuxième adjoint au Maire à **16,50 % de l'indice brut 1015**,
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du troisième adjoint au Maire à **16,50 % de l'indice brut 1015**,
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du quatrième adjoint au Maire à **16,50 % de l'indice brut 1015**,

Madame BOSSARD JAQUET fait remarquer que le taux proposé ce soir n'a pas été indiqué dans la note envoyée avant la réunion et que le débat ne peut se faire.

Monsieur RIALLAND déplore qu'un effort ne soit pas fait par les élus pour diminuer leur indemnité du fait de la situation économique actuelle. Acigné pour exemple a diminué les indemnités de 10%, notre commune pourrait faire de même. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il va diminuer son temps de travail professionnel afin d'assurer l'exercice de cette fonction.

Monsieur REMONTE fait remarquer que l'on ne peut pas comparer une commune de 1 200 habitants avec une commune de plus 3 500 habitants. La situation n'est pas la même.

Proposition de nomination de délégués aux associations suivantes :

ASSOCIATION DECLIC (1 délégué)	- P.PICHOUX	/
ELU CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ANCIENS COMBATTANTS ET REFERENT COMMUNAL A LA DEFENSE 1 ELU	- PINAULT P.	/
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU CDG 35	- C.LESAGE	- I NOURRISSON
	-	

Mme Bossard Jaquet observe que cette proposition de nomination des délégués au sein des associations extra-communales n'était pas inscrite à la convocation du conseil municipal, aussi le conseil Municipal décide de reporter cette proposition à la prochaine réunion de conseil.

Questions diverses

Les dates de commissions communales sont déterminées comme suit :

Commission sport, animation : le 14 avril à 20h30

Commission finances : le 17 avril à 20h30

Commission communication, information : le 11 avril à 19h30.

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 25 avril à 20h30

Une visite des bâtiments communaux sera prochainement programmée. Une rencontre avec le personnel communal sera également organisée.

Les réunions de conseil municipal auront lieu le 2^{ème} lundi de chaque mois. Les élus de la minorité auraient souhaité le mercredi soir.

Observations sur l'organisation des réunions :

Mme Rebillard étant également présidente de l'OGEC Ecole Privée informe le conseil qu'elle ne prendra jamais part au vote des décisions en matière de gestion de l'école privée au cours de son mandat tant qu'elle en sera présidente.

Mme Bossard Jaquet fait remarquer que le vote du budget doit se faire dans un emploi du temps assez serré (avant le 30 avril) et aurait pu être voté par l'ancienne municipalité. Monsieur Pinault l'informe que c'était un souhait de l'ancienne municipalité de ne pas le voter avant son départ. Ce premier budget ne sera pas un budget de programmation importante, celui de l'an prochain pourra plus porter sur de nouveaux projets. Le préau, quelques aménagements de voirie entre autre le parking de l'AFEL seront prévus cette année.

Une proposition de panneau d'affichage de petites annonces est faite par Mme Goriaux.

Monsieur Buan rappelle qu'un projet de signalétique sera vu à l'avenir et pourra intégrer ce panneau. Les petites annonces ne pourront être mises sans l'aval de la mairie afin d'éviter des informations non conformes sur le panneau. Une boîte à idées est également évoquée.

La minorité sollicite la possibilité d'avoir un droit d'expression dans l'écho de la chaussée. Cette demande est refusé par le Conseil Municipal.

Une protestation électorale est évoquée par les différents conseillers. La minorité rappelle que l'ancien maire n'avait pas à établir le bilan des 19 années précédentes juste avant les élections. Le tribunal administratif saisi de cette affaire se prononcera sur cette protestation électorale.